




Les réseaux sociaux



## Pourquoi ?

### À propos de l'âge minimum requis pour utiliser WhatsApp

 Copier lien

Si vous résidez dans un pays de l'Espace économique européen (qui comprend l'Union européenne) ou dans tout autre pays ou territoire membre (collectivement dénommés la [Région européenne](#)), vous devez avoir au moins 16 ans (ou l'âge minimum requis dans votre pays) pour créer un compte et utiliser WhatsApp.

Si vous résidez dans tout autre pays en dehors de la [Région européenne](#), vous devez avoir au moins 13 ans (ou l'âge minimum requis dans votre pays) pour créer un compte et utiliser WhatsApp.

Consultez nos [Conditions d'utilisation](#) pour en savoir plus.

#### Remarques

- La création d'un compte avec de fausses informations constitue une violation de nos Conditions.
- La création d'un compte au nom d'une personne non autorisée à s'inscrire en raison de son âge constitue également une violation de nos Conditions.



et autres réseaux sociaux...



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

← Panorama des lois



## Loi du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne

Société

Publié le 10 juillet 2023 | 6 minutes

Pour protéger les enfants des réseaux sociaux, la loi instaure une majorité numérique à 15 ans pour s'inscrire sur ces réseaux (les plateformes devront mettre en place une solution technique). Elle contient aussi des dispositions pour mieux prévenir et poursuivre les délits en ligne, comme le cyberharcèlement.

<https://www.vie-publique.fr/loi/288274-majorite-numerique-15-ans-reseaux-sociaux-loi-7-juillet-2023#>



et autres réseaux sociaux...

## Limitation d'âge :

⦿ la création de compte d'un mineur de moins de 13 ans est interdite

⦿ pour les 13-14 ans le consentement d'au moins un des parents est obligatoire

⚠ Les auteurs sont responsables de leurs publications !



[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=2&v=ANDOrJeHUQo&source=ve\\_path=MzY4NDIsMjg2NjY&feature=emb\\_logo](https://www.youtube.com/watch?time_continue=2&v=ANDOrJeHUQo&source=ve_path=MzY4NDIsMjg2NjY&feature=emb_logo)

## Ce que le clip met en évidence

- ◎ l'intrusion du harcèlement, même dans le cadre protecteur de la famille
- ◎ la perte de repères / violence de la phrase postée sur le mur
- ◎ La banalisation de cette violence qu'on "like"



+ autres

## Pourquoi la limite d'âge ?

- ◎ laisser le temps de vous former :
  - au respect de la vie privée et de la dignité d'autrui
  - le respect du droit à l'image
  - le respect du droit d'auteur
- ◎ vous sensibiliser aux dérives
- ◎ s'assurer de la protection de vos données



+ autres et la Liberté d'expression ?

“Le droit à la liberté d'expression connaît certaines limites sur les espaces publics, notamment la diffusion de propos illicites, soit tout propos qui porte atteinte à l'honneur, à la vie privée ou à la réputation, les injures ciblées, la diffamation ainsi que les propos qui incitent à la haine raciale, à la xénophobie ou qui font l'apologie des crimes contre l'humanité”.

<https://e-enfance.org/informer/reseaux-sociaux/la-reglementation-sur-les-reseaux-sociaux/>



## En quoi les réseaux-sociaux peuvent aggraver une situation de harcèlement

- ◎ Ils permettent de toucher la victime, même dans sa sphère familiale.
- ◎ Le smartphone facilite la prise et la publication de photos ou de vidéos sans le consentement des personnes.
- ◎ Le sentiment d'impunité (messages éphémères / pseudos), la banalisation des réactions violentes.